



# COMPTE-RENDU

## DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### du 4 novembre 2024

**Présents :** DAMOUR Christophe, MARTINAUD Éric, MÉNAGER Alain, BOURDIER Christian, CHAGNAUD Patrick

**Absents :** MARTINAUD Sébastien, DELORME-LEWIS Véronique

**Secrétaire :** DAMOUR Christophe

**Délibération 1 :** Délibération pour procéder à l'enquête publique en vue de la cession du chemin rural de Chez Pinard

Le chemin rural du village de chez Pinard n'ayant plus d'utilité, il est envisagé de le céder aux riverains, pour l'euro symbolique, moyennant prise en charge des frais d'intervention du géomètre.

Afin de réduire le coût de l'opération, la maire de Montboyer, Muriel Enique, a été sollicitée pour être commissaire enquêteur. Un arrêté sera pris en ce sens.

**Débat :** Ravalement du mur d'enceinte du cimetière

Poursuite des réflexions au sujet du financement de la restauration du mur d'enceinte du cimetière.

**Information :** Préparation de la cérémonie du 11 novembre

Michel et Pierrot Naud, ont décidé de mettre fin cette année à leurs charges de représentants des associations d'anciens combattants, et, pour Pierrot, de porte-drapeau. Nicolas Crombet a accepté de devenir le nouveau porte-drapeau, suppléé par Christian Chapellon.

La cérémonie aura donc lieu cette année à 11h à Saint-Martial, puis à 11h30 à Saint-Laurent des Combes. Elle sera suivie d'un apéritif offert par les communes, à la salle communale.

#### **Questions diverses**

- Un premier devis pour la réfection du carrelage mural de la cuisine de la salle communale a été analysé ; il propose son remplacement par une plaque de verre blanc. Après débat, il est décidé de demander un nouveau devis pour une réfection en carreaux de céramique, depuis le sol jusque sous la hotte aspirante.

- La croix de mission 1945 située au carrefour de la voie communale des Roquilles est tombée le 30/10/2024. Le crucifix contenant un essaim d'abeille, la mairie recherche un apiculteur susceptible de le récupérer afin que sa restauration puisse être envisagée.

- Suite à la proposition d'EDF, la puissance souscrite pour l'éclairage public va être abaissée de 3,9 Kwh à 3 Kwh. Le SDEG a confirmé que cette baisse n'aurait pas de conséquence sur la qualité de l'éclairage.

**La prochaine réunion est programmée le 9 décembre 2024 à 20h00.**

***Clôture de la séance à 22h00***